

---

MUSEE FABRE

---

Cabinet du Conservateur

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'avis que vous m'en avez donné, j'ai fait le nécessaire auprès du Secrétaire du Musée pour que le projet de Budget 1937 vous soit adressé avant le 10 courant.

Certains articles de ce budget me paraissent fixés par la Mairie et je n'y saurais rien changer comme :

## Traitements

Entretien des Bâtiments etc...

Quant à l'intérieur du Musée je ne vois que les articles :

Encadrements..... 1000 frs

Papeterie..... 500 frs

Entretien du mobilier.. 3500 frs

qui pourraient être modifiées, mais surtout par des virements quand la chose est nécessaire car, le Budget intérieur est très réduit à côté de celui de beaucoup d'autres musées bien moins importants que celui de Montpellier.

Ainsi il faudrait pouvoir revernir certains tableaux, en réparer d'autres qui s'abiment. Il faudrait des rideaux pour les salles des dessins, des dépôts étanches et bien fermés. Un cabinet, comme la chose existe partout, où le Conservateur puisse travailler et recevoir les visiteurs. Or tout cela me paraît nécessiter une augmentation de crédits plutôt qu'une diminution.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, à votre entière disposition pour causer de ces diverses choses, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments dévoués.

signé : A. PRIVAT

---

VISA ET OBSERVATIONS DE L'ADJOINT DELEGUE

Je comprends mal la distinction que fait M. PRIVAT entre les articles qui lui paraissent "fixés par la Mairie" et les autres. Les uns et les autres sont fixés par le C.M., mais sur les uns et les autres M. le Conservateur du Musée peut et doit donner son avis et formuler ses propositions.

Par contre, il y a lieu de distinguer (ce que M. PRIVAT me paraît confondre) entre les dépenses courantes et normales d'entretien, mobilier, etc. auxquelles il doit être pourvu par la voie du Budget ordinaire, et les dépenses exceptionnelles qui doivent faire l'objet de votes de crédits spéciaux. La réfection des dépôts ou l'installation d'un cabinet du Conservateur, par exemple, dont parle M. PRIVAT, appartiennent évidemment à cette deuxième catégorie de dépenses; sans contester leur utilité, ce n'est pas à l'occasion de la préparation du Budget primitif qu'il me paraît opportun d'envisager des réalisations de cette nature.

En ce qui concerne des améliorations plus modestes, ou même des dépenses absolument courantes (rideaux (1), vernissages, réparations de cadres ou de tableaux (2), etc) M. PRIVAT n'a pas tort, et l'on ne saurait dire que le Musée Fabre est trop richement doté. Mais où il a gravement tort, c'est quand il n'use pas de crédits qu'il juge, par ailleurs, (et avec raison) indispensables et plutôt insuffisants; et que ces crédits tombent en "annulation faute d'emploi" alors que, ~~n~~le Musée lui-même, ni (ce qui est pire) les richesses qu'il renferme, ne sont déceimment entretenus.

Je n'admets pas qu'on dise, ni qu'on écrive : "il faudrait" lorsque, depuis 15 ans, on n'a rien fait de ce qu'il fallait, au moins dans la mesure où l'on en avait les moyens.

signé : Pierre AZEMA

(1) Est-ce pour faire l'intérim des rideaux absents qu'on laisse s'empoussiérer les vitres ?

(2) Ces dernières effectuées par des spécialistes compétents et après avis conforme de la Commission du Musée, comme le prévoit le règlement.